

AFFAIRE

DROIT CONTRE LE MUR

Le Labex Arts H2H de l'Université Paris 8 et l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice ayant été saisis par Olive Martin et Patrick Bernier, artistes, et Sylvia Preuss-Laussinotte, avocate au Barreau de Paris, pour l'élaboration commune d'une situation visant à déposer le mur nord de la Saline Royale d'Arc-et-Senans (Doubs),

considérant :

- que le mur d'enceinte de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, a été initialement créé par l'architecte Claude Nicolas Ledoux, pour empêcher l'exfiltration frauduleuse du sel produit, à une époque où celui-ci était une denrée hautement taxée ;
- que la Saline, désaffectée, a, du fait de sa configuration architecturale, servi de camp d'internement pour les populations dites nomades entre 1941 et 1943 ;
- que le mur d'enceinte, dont la ruine offrait une chance aux internés de s'évader, a été entièrement restauré entre les années 1982 et 1994 ;
- qu'ainsi ceinte, la Saline pose d'une part, des problèmes de sécurité du public et d'autre part laisse toujours possible des atteintes à la sûreté des individus ;
- que l'inscription du site au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1982 est notamment motivé par le caractère visionnaire de l'architecte ;
- que l'architecte Ledoux, dans son projet de Cité idéale, développé ultérieurement à partir du plan de la Saline, a significativement supprimé le mur d'enceinte de celle-ci ;

ayant enfin à l'esprit tous les murs de séparation s'édifiant aujourd'hui dans le monde,

les performeurs ci-nommés et leurs complices doctorants, enseignants et chercheurs du séminaire JILC (Justice, Images, Langues, Cultures),

décident :

- . de donner une suite judiciaire au projet *Monument à l'évasion* réalisé par les artistes en 2014 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans ;
- . d'inscrire leur action en application du projet de recherche *Performing the Law* Labex Arts H2H

et requièrent qu'il vous plaise informer l'affaire :

**le vendredi 27 mai, de 18h à 20h, à l'EHESS,
Amphithéâtre Furet, 105 bd Raspail, 75006 Paris,
à l'issue de la *Journée Justice : Etat des savoirs :
Frontières du droit, frontières de la justice.***

**JILC, LABEX Arts H2H, IHEJ
P. Bernier, O. Martin,
S. Preuss-Laussinotte**